

PREFET DU VAL DE MARNE

**NOUVEAU CONTRAT POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMMATION 2024
FICHE ACTION SYNTHÉTIQUE**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Association : COMPAGNONS BATISSEURS ILE-DE-FRANCE
Adresse	Adresse du Siège Social : 3 rue de Paradis – 75010 PARIS Local de l'Atelier de Quartier : 3 Villa Ile-de-France – 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Territoire du projet	Bois l'Abbé - Chennevières-sur-Marne
Intitulé de l'action	ATELIER DE QUARTIER : CHANTIERS D'AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE ET BRICOLAGE SOLIDAIRE
Renouvellement de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Thématique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion sociale <input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input type="checkbox"/> Développement économique <input type="checkbox"/> Education <input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Entreprenariat <input type="checkbox"/> Sécurité <input type="checkbox"/> Qualité architecturale <input checked="" type="checkbox"/> Transition écologique <input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations <input type="checkbox"/> Autre : ...
Thème ACSé (Se référer à la nomenclature 2022)	Cadre de vie et renouvellement urbain (3.1) Logement et Habitat (312) Habitat et cadre de vie (3122)
Lieu(x) de déroulement de l'action (dans quelle structure ? dans quel(s) quartier(s)?...)	Intervention sur tout le quartier du Bois l'Abbé. Atelier de Quartier présent à l'adresse suivante : 3 Villa Ile-de-France, 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE

<p>Public visé</p>	<p>- Nombre de personnes concernées :</p> <p>Entre 150 et 200 personnes (tous membres des familles accompagnées comptabilisés).</p> <p>Notre action s'adresse à tous (hommes, femmes, familles) mais touche en priorité les publics fragiles du quartier du Bois l'Abbé (personnes en difficultés sociales et/ou économiques, publics précaires, isolés).</p> <p>- Origine géographique :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) réglementaire(s)</p> <p><input type="checkbox"/> Public issu du ou des quartier(s) en veille</p> <p>- Caractéristiques d'âge :</p> <p><input type="checkbox"/> 0/5 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 6/15 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 16/17 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 18/25 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 26/64 ans</p> <p><input type="checkbox"/> 65 ans et plus</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tous âges</p> <p>- Caractéristiques de sexe :</p> <p><input type="checkbox"/> Femmes</p> <p><input type="checkbox"/> Hommes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <p>- S'il s'agit d'un public spécifique, le préciser (jeunes, femmes, familles, DELD, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées...) :</p> <p>L'association, et ses actions, s'adresse à toute personne qui est dans une dynamique d'engagement et de redéfinition de l'habitat. Cependant, la priorité est donnée aux personnes les plus en difficultés (situations de grande précarité, logement insalubre, sinistres non déclarés et/ou résolus) dans leur logement et les plus isolés socialement (personnes âgées, familles monoparentales, personnes avec des troubles psychiques, etc.).</p>
<p>Dates de déroulement de l'action (date de démarrage / date de fin / fréquence)</p>	<p>Date de démarrage : 01/01/2024</p> <p>Date de fin : 31/12/2024</p> <p>Durée : 1 an</p> <p>Fréquence : L'équipe est présente au sein de l'atelier de quartier du lundi au jeudi et régulièrement présente sur le quartier en soirée ou les week-ends, lors d'événements exceptionnels permettant la cohésion sur le territoire (organisés par l'équipe des Compagnons Bâisseurs elle-même, ses partenaires ou bien d'autres acteurs du territoire).</p> <p>A terme, nous souhaiterions encourager une auto-organisation des habitants pour une ouverture autonome de l'atelier les jours de non-présence de l'équipe salariée.</p>

<p>Objectifs opérationnels de l'action (3 maximum)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité du cadre et des conditions de vie des habitants en valorisant leur capacité d'agir au sein de leur logement et/ou pour des projets du territoire ; - Accompagner les bénévoles et les volontaires en service civique dans l'amélioration de leurs compétences et favoriser l'insertion professionnelle de ceux-ci ; - Favoriser le lien social des habitants, ainsi que leur inclusion au sein du quartier, et insuffler la solidarité entre eux.
<p>Description synthétique de l'action</p>	<p>Contexte / Cadre général :</p> <p>L'association « Les Compagnons Bâisseurs » œuvre aux côtés des personnes les plus vulnérables, afin qu'elles retrouvent une capacité d'agir en réhabilitant elles-mêmes leur logement.</p> <p>En 2015, un habitant du quartier de Bois l'Abbé (qui est encore l'un des bénévoles les plus actifs de l'Atelier de Quartier) a interpellé Les Compagnons Bâisseurs car il estimait que les actions de l'association seraient bénéfiques pour le territoire.</p> <p>C'est ainsi que l'association bénéficie depuis 2017 d'un Atelier de Quartier au 3 Villa Ile-de-France, à Chennevières-sur-Marne.</p> <p>A travers les principes de « Faire », « Faire avec » et « Faire ensemble », l'association poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en confiance et revalorisation de soi des habitants ; • L'amélioration de l'habitat et des conditions de vie des familles ; • L'acquisition de savoir-faire (techniques mais aussi dans le champ des aides aux logements) qui peuvent ensuite être retransmis à d'autres personnes. <p>L'atelier travaille régulièrement en collaboration et partenariat avec les associations et structures locales. Cela permet à l'association de bénéficier d'un véritable ancrage territorial, de développer de nouveaux projets et idées mais aussi de toucher des publics diversifiés (jeunes, femmes, personnes âgées, etc.).</p>

Déroulement de l'action / étapes :

L'atelier de quartier mène les 4 actions phares de l'Association des Compagnons Bâisseurs, auxquelles s'ajoute un volet d'accompagnement sur la thématique habitat :

- Les Chantiers en Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) :
Les habitants du quartier de Bois l'Abbé sont accompagnés dans leurs travaux de rénovation au sein de leurs logements. Ils bénéficient de l'expertise technique et des conseils de l'équipe des Compagnons Bâisseurs. Les chantiers ont lieu dans une ou deux pièces du logement, durant maximum deux semaines et la famille n'a à charge que 10% du coût des matériaux.
- Les dépannages pédagogiques :
Les habitants du quartier de Bois l'Abbé peuvent bénéficier de petites réparations (pas plus d'une demi-journée) : réparation de la fuite d'eau d'un robinet, pose d'une tringle à rideau ou étagère, etc. S'il y a besoin d'acheter du matériel (par exemple, la tringle à rideau), l'achat est à la charge du locataire. L'animateur technique peut en revanche conseiller l'habitant dans une démarche de « pédagogie à l'achat ».
- Les animations collectives :
Des animations ont lieu tous les mardis après-midi à l'atelier de quartier ou de manière délocalisée. Ces animations collectives portent sur les droits et devoirs du locataire ainsi que les connaissances techniques de l'entretien locatif. Ces animations varient selon les besoins et demandes des habitants : pose de papier peint, réparer ses prises électriques, gestion de la consommation d'eau, pose de carrelage, etc...
- L'outillhèque :
L'Atelier de Quartier prête des outils et du matériel aux habitants qui souhaiteraient bricoler par eux-mêmes. Les personnes qui ont bénéficié de chantiers ARA continuent souvent les travaux en autonomie dans d'autres pièces de leur logement et viennent ainsi régulièrement emprunter des outils.
- L'accompagnement habitat :
Les interventions techniques et l'implication des ménages-bénéficiaires dans les actions individuelles et collectives instaurent une relation de confiance. L'équipe composée de l'animateur technique et de l'animateur habitat ont alors un rôle crucial permettant d'identifier les difficultés rencontrées par les ménages.
Grâce à une connaissance fine des différents acteurs locaux et celle des dispositifs ou organismes gravitant autour de la problématique du logement, ils donnent des conseils,

orientent les ménages vers les acteurs compétents (acteurs liés à la problématique du logement ou non (acteurs médicaux, sociaux, juridiques, culturels, d'insertion). Ils peuvent être amenés à engager des démarches de médiation (entre voisins, entre bailleur et locataire, entre assurance et locataire ...), favorisant les échanges, afin de trouver des solutions adaptées aux problématiques rencontrées.

Dans le fonctionnement de l'Atelier, l'implication bénévole est majeure et valorisée.

Les bénévoles participent au partage des savoirs et à la valorisation de l'association sur le territoire (beaucoup de familles nous appellent après une conversation avec un.e bénévole).

Durant l'année, 3 à 6 Comités Techniques de Suivi (CTS) ont lieu. Ceux-ci regroupent l'équipe des Compagnons Bâisseurs, les différents partenaires opérationnels et associatifs et même – s'ils le veulent – des bénévoles de l'association.

Les objectifs de ces CTS sont les suivants :

- Assurer un suivi des projets et chantiers menés en s'assurant que ceux-ci concordent avec les orientations prises lors du Comité de Pilotage ;
- Permettre un partage d'expérience et de compétences pour un meilleur accompagnement des familles ;
- Repérer des ménages qui pourraient être bénéficiaires des actions de l'association ou de potentiels projets à monter.

Moyens mis en œuvre :**Moyens matériels :**

L'équipe des Compagnons Bâisseurs bénéficie d'un local au 3 Villa Ile- de-France. Ce local est mis à disposition par le bailleur social I3F et l'association paie les charges courantes.

Au sein de ce local se trouvent : une salle principale au sein de laquelle les animations et temps de construction peuvent avoir lieu, ainsi qu'une outilhèque avec tout le matériel que les Compagnons Bâisseurs peuvent fournir aux habitants. On retrouve également un espace de stockage, une cuisine et un bureau.

L'animateur technique et l'animatrice habitat bénéficient chacun d'un ordinateur portable et d'un téléphone portable. Le bureau est également équipé d'une imprimante couleur.

L'équipe dispose également d'un véhicule utilitaire partagé avec l'Atelier de Quartier de Fontenay-sous-Bois.

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	5 personnes, soutenues par le personnel de structure	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur technique (AT) : 137 jours - Animatrice Habitat (AH) : 70 jours - Responsable territoriale (RT) : 20 jours - Coordinateurs Techniques (CT) : 12 jours - Personnel de structure au prorata
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés	Mi-temps à temps plein d'un service civique	Durant 6 à 8 mois, un à deux volontaires en service civique présents 3 jours (7h par jour) dans la semaine
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles	Environ 16 (8 et 8)	Participation variable
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

	<p>A quel(s) besoin(s) cela répond-il ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la (ré)appropriation du logement, lutter contre l'isolement et le repli de soi ; - Encourager les dynamiques d'échanges et de partage de savoirs entre les habitants d'un quartier, valoriser la solidarité ; - Favoriser le dialogue entre les différents acteurs d'un territoire (bailleurs, Ville, équipe de médiateurs, associations, Amicales de locataires, ...) ; - Accueillir et accompagner des jeunes dans leur parcours d'orientation et de découverte du monde associatif. <hr/> <p>Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un habitant du Quartier du Bois l'Abbé, qui a contacté l'association des Compagnons Bâtisseurs en 2015 pour que celle-ci intervienne sur le territoire ; - La Ville de Chennevières-sur-Marne (élus, techniciens) ; - Les bailleurs sociaux (I3F et Paris Habitat). <p>A noter qu'au regard de l'intérêt porté par les habitants du secteur de Chennevières-sur-Marne du quartier de Bois l'Abbé, Paris Habitat a souhaité, depuis 2022, que l'action des Compagnons Bâtisseurs s'étende sur le secteur de Champigny-sur-Marne du territoire du Bois l'Abbé.</p>
Acteurs et partenaires	<p>Personne responsable de l'action : Nom / Prénom : GUNKA Catherine Fonction : Responsable Territoriale 94-91 / Animatrice Habitat – AQ Bois l'Abbé Téléphone : 06 35 57 31 17 Mail : c.gunka@compagnonsbattisseurs.eu</p> <hr/> <p>Intervenants sur l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GUNKA Catherine - Responsable Territoriale 94-91 / Animatrice Habitat – AQ Bois l'Abbé - c.gunka@compagnonsbattisseurs.eu - GULARTE Zelmar – Animateur Technique – z.gularte@compagnonsbattisseurs.eu <hr/> <p>Partenaires :</p> <p>- Services communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre municipal la Colline (Politique de la Ville, Développement économique, Emploi et Centre social) - Service Jeunesse de la ville de Chennevières - PRIJ / Club Noé <p>- Partenaires extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bailleurs sociaux (Paris Habitat, I3F) - Conseil départemental du Val-de-Marne - Amicales de locataires

	<ul style="list-style-type: none"> - CAF 94 - Fondations privées d'entreprises (Véolia) - Etat - La Ville de Chennevières - L'EPT Grand Paris Sud Est Avenir - ANCT - Epicerie Solidaire de Chennevières - Agence Régionale de Santé (ARS) - Collège Nicolas Boileau - Acteurs associatifs (Abeille des Bordes, ...) <p>- Dispositifs mobilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANCT – BOP 147 - Conseil départemental du Val-de-Marne - CAF du Val-de-Marne - EPT Grand Paris Sud Est Avenir - Ville de Chennevières-sur-Marne - Bailleurs sociaux - ARS
<p>Evaluation de l'action Résultats attendus et indicateurs</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'appropriation et le maintien dans le logement ; - Réaliser soi-même des travaux pour se sentir mieux chez soi ; - Acquérir les savoirs techniques ; - Valoriser l'entraide et le pouvoir d'agir ; - Aménager le logement pour prendre en compte la place et les espaces de chacun dans la famille ; - Améliorer les relations avec le bailleur grâce aux travaux d'entretien ; - Informer sur le cadre administratif lié au logement (droits et devoirs des locataires...) - Informer sur les risques domestiques pour améliorer la sécurité dans mon logement ; - Lutter contre l'isolement ; - Lutter contre la précarité énergétique ; - Intégrer le groupe d'entraide de l'Atelier de Quartier pour aider les autres sur leur chantier ; - Impliquer dans les projets et les actualités du territoire - Promouvoir et valoriser le réemploi. <p>Indicateurs prévus pour l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - INDICATEUR n°1 : La réalisation effective des actions : Réalisation de 6 à 8 chantiers ARA. Réalisation de 10-15 Dépannages pédagogiques Environ 20-25 animations collectives Environ 20-30 prêts d'outils Entre 5 et 10 accompagnements habitat

	<ul style="list-style-type: none"> - INDICATEUR n°2 : La participation des familles aux actions - INDICATEUR n°3 : L'impact sur le lien social
<p>Financement de l'action</p>	<p>Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, salaires, déplacements, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de personnel = 66 932 € - Achats matières et fournitures + autres fournitures = 11 092 € (achats matériaux, outillage) – activité principale de la structure <p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Pour le ménage, l'accompagnement social, les animations collectives et les prêts d'outils sont gratuits. Pour les chantiers ARA, 90% du coût des matériaux sont pris en charge par le budget de l'association, la famille n'a que 10% du coût des matériaux à charge. Pour les dépannages pédagogiques, l'accompagnement est gratuit mais, s'il en faut pour le dépannage, le ménage paie et achète en autonomie les pièces à changer pour effectuer la réparation. L'animateur technique peut également accompagner le ménage sur une pédagogie de l'achat.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Dans le cadre d'un chantier ARA, le ménage a à sa charge 10 % du montant du devis (maximum 80 euros car l'association a pour limite 800 euros de budget pour l'achat des matériaux d'un chantier). Dans le cadre d'un dépannage pédagogique, le ménage a seulement à sa charge la pièce à changer, la main d'œuvre est gratuite pour l'habitant.</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <p>Il s'agit d'un prorata des moyens humains affectés à l'action au regard des moyens humains globaux employés par l'association.</p> <p>Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes et de biens meubles [matériel, véhicules, etc.] ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.)</p> <p>Les contributions volontaires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'association repose grandement sur l'implication des bénévoles et celle-ci est fortement appréciée. Ceux-ci participent aux chantiers,

soutiennent l'animateur technique lors de sa participation à des évènements du territoire et parlent de l'association auprès de leurs connaissances.

- L'implication des familles durant les chantiers dans leur logement est ici comptée comme du bénévolat également même si c'est une condition impérative à l'intervention de l'association, puisque nous ne sommes pas des prestataires.

- Le local mis à disposition par I3F (valeur locative estimée à 397 € par mois).

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Le budget prévisionnel transmis correspond à un budget « idéal » établi à ce jour. Il est susceptible d'évoluer. En effet, nous avons des temps de travail interne de prévus courant octobre pour travailler plus en détail sur les orientations pour 2024. Néanmoins, le budget présenté est représentatif de l'année 2024 à venir.

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action pour 2023 et celui de 2024 (notamment les augmentations) :

Le budget prévisionnel reste similaire au budget de 2023.

Les différences budgétaires constatées s'expliquent par le fait qu'entre 2023 et 2024 l'association connaît une augmentation de ses charges du personnel due à l'inflation et l'augmentation du point d'indice.

De la même façon, l'inflation impacte le coût des achats et services/prestations. Pour tenter de pallier cette augmentation, nous axons nos interventions sur le réemploi des matériaux. Il s'agit par ailleurs d'un axe fort du projet. Nous souhaitons porter l'importance du réemploi auprès des ménages (matériaux, meubles ...), afin d'impacter favorablement les budgets des habitants.

Cadre réservé à l'administration :

Avis du comité technique :

Date :

Décision du comité de pilotage :

Date :